

REPUBLIQUE DE GUINEE  
Travail-Justice-Solidarité

-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

-----  
SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT

## **D E C R E T**

D/99/ 079 /PRG/SGG

**Portant nomination des Membres du Conseil d'Administration du  
Centre de Recherche Scientifique de Conakry-Rogbané  
(CERESCOR).**

### ***Le Président de la République,***

- VU La Loi fondamentale ;
- VU Le Décret D/96/057/PRG/SGG du 1<sup>er</sup> Avril 1996, portant Statuts, Attributions et Organisation du Centre de Recherche Scientifique de Conakry Rogbané (CERESCOR)
- VU Le Décret D/99/004/PRG/SGG du 8 mars 1999, portant nomination du Premier Ministre ;
- VU Le Décret D/99/007/PRG/SGG du 12 Mars 1999, portant nomination des membres du Gouvernement ;
- VU Le Décret N°96/111/PRG/SGG du 29 Août 1996, portant attributions des membres du Gouvernement ;
- VU Le Décret 98/112/PRG/SGG du 13 Juillet 1998, portant attribution et organisation du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique.

## **D E C R E T E**

**Article 1<sup>er</sup>**/- Les cadres dont les noms suivent sont nommés membres du Conseil d'Administration du CERESCOR :

- 1. Mr. Atigou BAH** à la Direction Nationale de Portefeuille et de la Restructuration du Secteur Parapublic du Ministère l'Economie et des Finances.

2. **Mr. Mohamed Lamine DOUMBOUYA**, Directeur National Adjoint de l'Environnement , Ministère des Mines de la Géologie et de l'Environnement
3. **Mr. Mamadi DJOUBATE**, Inspecteur Régional de l'Industrie-Commerce. Ministère du Commerce, Industrie et des Petites et Moyennes Entreprises
4. **Dr. Gnagna GBANAMOU**, IRAG du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage.
5. **Alkaly DIENG**, Directeur Général du Centre National des Sciences Halieutiques de Boussoura, Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture.
6. **Mr. Diaka Mady KABA**, Directeur National du Bureau du Suivi et Contrôle du Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat.
7. **Mr. Mohamed Gandéka**, Directeur National Adjoint de la Recherche Géologique et Minière, représentant le Ministère des Mines, de la Géologie et de l'Environnement.
8. **Aboubacar Kawass CAMARA**, Directeur National Adjoint des sources d'Energie Ministère de l'Hydraulique et de l'Energie.
9. **Mr. Sény CAMARA**, Chercheur, Chef du Département d'Océanographie représentant le CERESCOR.
10. **Mr. Kabiné KANTE**, Directeur National de la Recherche Scientifique et Technique, Représentant le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique.

**Article 2/-** Le Conseil d'Administration est nommé pour une durée de trois (3) ans renouvelable.

Il est mis fin à la mission d'un membre du Conseil d'Administration lorsque :

1. il perd la qualité qui justifie sa nomination ;
2. l'autorité qui est à l'origine de la désignation le demande ;
3. il n'a pas assisté à trois réunions successives du Conseil pour quelque raison que ce soit.

Dans ce cas il est procédé à son remplacement pour la durée restant à courir de son mandat.

**Article 3 /-** Le Conseil d'Administration élit en son sein un bureau composé de :

- Un président
- Un vice-président
- un secrétaire

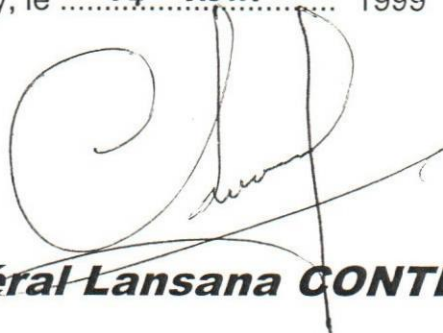
Les représentants de l'autorité de tutelle ne peuvent en aucun cas être élus président ou vice-président.

**Article 4/-** Le Directeur général assiste aux réunions avec voie consultative. Le chef de service administratif et financier assiste dans les mêmes conditions aux réunions où le Conseil traite de questions financières.

**Article 5/-** La dépense est imputable au Budget du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

**Article 6/-** Le présent Décret qui prend effet pour compter de sa date de signature sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le .....04.....AOUT..... 1999

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of a large loop on the left and a series of vertical and diagonal strokes on the right, crossing the signature line.

**Général Lansana CONTE**

